

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

District de Montréal
No : **R-3793-2012**

Gazifère Inc.

(ci-après nommée Gazifère)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie**

(ci-après nommé le GRAME)

Intéressé

<p style="text-align: center;">DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME (R-3793-2012)</p>

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Contexte, nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 20 avril 2012, Gazifère dépose à la Régie de l'énergie une demande relative à la fermeture réglementaire de ses livres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, à l'approbation de son plan d'approvisionnement 2013, à la modification de ses tarifs et à l'approbation de certaines autres conditions auxquelles le gaz naturel sera fourni, transporté ou livré à compter du 1^{er} janvier 2013 ;

2. Par la décision procédurale D-2012-054, datée du 2 mai 2012, la Régie énonce qu'elle procédera à l'examen de la demande de Gazifère en deux phases, la Phase 1 portant sur la fermeture réglementaire des livres pour l'exercice 2011 et la Phase 2 portant sur le plan d'approvisionnement pour l'exercice 2013 et les modifications tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
3. La décision D-2012-054 précise que la Phase 1 sera traitée sur dossier tandis que la Phase 2 fera l'objet d'une audience. La Régie donne instruction à toute personne intéressée à participer à la présente demande de faire parvenir une demande d'intervention au plus tard le 10 mai 2012. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;
4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis vingt-deux (22) ans et compte une centaine de membres en règle ;
5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG. Le GRAME mène des projets de recherche avec des universités et est impliqué, de manière parallèle, dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement ;
6. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte de l'efficacité énergétique et des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
7. Le GRAME a participé aux causes tarifaires de Gaz Métro, de Gazifère et d'Hydro-Québec Distribution depuis la création de la Régie de l'énergie. Plus précisément, le GRAME s'est impliqué dans les causes tarifaires de Gazifère des années précédentes (R-3758-2011, phases 2 et 3, R-3724-2010, phases 1, 2 et 4, R-3692-2009 phases 2 et 3, R-3665-2008 phase 2, R-3621-2006 et R-3587-2005) ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention et conclusions recherchées

8. À titre d'intervenant, le GRAME veut contribuer, dans une optique d'intérêt public, à ce que les décisions de la Régie relatives aux demandes de Gazifère dans le cadre du dossier R-3793-2012 intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable, en incluant une perspective d'équité intergénérationnelle ;
9. Le GRAME souhaite participer activement aux phases 1 et 2 de la présente demande, compte tenu de son intérêt pour certains enjeux portant sur des sujets liés à ces phases ainsi que des préoccupations économiques, sociales et environnementales en jeu dans les demandes de Gazifère ;

Phase 1 : Fermeture réglementaire des livres pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011

10. Le GRAME entend analyser certains enjeux énoncés au paragraphe 19 de la décision D-2012-054;
11. Premièrement le GRAME souhaite aborder la question des *résultats réels de l'exercice pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2011*, en lien avec les prévisions d'économies d'énergie du PGEE (Pièces GI-10, document 1 (B-0009) et GI-10, documents 1.1, 1.2 et 1.3 (B-0011));
 - a. Le GRAME souhaite présenter cette analyse en continuité avec les dossiers de fermeture précédents, dans le but de cerner les raisons des écarts volumétriques et budgétaires importants constatés entre les données prévisionnelles approuvées et les résultats réels obtenus dans les programmes du PGEE de 2011, tel qu'il appert aux pièces B-0009 et B-0011 ;
 - b. De plus, selon le GRAME, il est opportun de mettre ces résultats en perspective de l'évolution du PGEE dans le temps. Ainsi le GRAME compte aborder cet enjeu en continuité avec ses propos tenus aux dossiers R-3621-2006, R-3665-2008, R-3692-2009, R-3724-2010 et R-3758-2011 concernant l'analyse portant sur la cible de la Stratégie énergétique 2006-2015 que doit atteindre Gazifère à l'horizon 2015, à titre de distributeur de gaz naturel;
12. Deuxièmement, le GRAME est a priori satisfait des détails fournis par Gazifère concernant *l'analyse des causes de gaz naturel perdu*, mais émettra, au besoin, des commentaires sur cet enjeu (Pièce GI-3, Document 1.2.2, B-008) ;

Phase 2 : Plan d'approvisionnement 2013 et modifications tarifaires

13. À priori, le GRAME entend traiter, en Phase 2, du PGEE et des éléments identifiés aux paragraphes 26 et 27 de la demande de Gazifère (B-0002), mais se réserve le droit de compléter sa demande en fonction de la preuve de Gazifère qui sera déposée à l'appui de sa demande ;
14. Le GRAME soumet respectueusement qu'à ce stade-ci, il ne peut préciser davantage ses conclusions recherchées concernant le plan d'approvisionnement 2013 et les modifications tarifaires applicables à compter de 2013, la preuve de Gazifère portant sur ces enjeux devant être déposée ultérieurement ;

III. Frais, budget prévisionnel et communications

15. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant aux phases 1 et 2 de la présente demande, et dépose un budget de participation correspondant à la phase 1, tel que requis par la décision D-2012-054;
16. Le GRAME compte sur la collaboration de madame Valentina Poch, détentrice du baccalauréat en sciences et d'une maîtrise en ATDR, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en sciences de l'environnement, au titre d'analystes ;
17. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

327, boul. Curé-Labelle, Suite 104

Fabreville, Qc H7P 2P2

Tél. : 514-352-6796 ; Télécopieur : 514-352-6796

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt / directeur

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205 ; Télécopieur : 514-634-7204

Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

18. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'étude des phases 1 et 2 de la demande R-3793-2012 présentée par Gazifère ;

19. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans le cadre des phases 1 et 2 de la demande R-3793-2012 ;

LE TOUT respectueusement soumis.

Le 10 mai 2012



Geneviève Paquet, LL.B.

**Pour le Groupe de recherche
appliquée en macroécologie
(GRAME)**